

déville (infos)

mai 2021 - n°271



LA VILLE VOUS INFORME

www.deville-les-rouen.fr

Certaines idées reçues sur la ville sont-elles fondées ?

Médiathèque

Connexion gratuite au wifi

Factures municipales

Le paiement par chèque CESU étendu

Sécurité

Déploiement de la vidéoprotection

Comment ça marche ?

Été des jeunes

Pourquoi faut-il élaguer les arbres ?

L'élagage est une opération qui consiste à couper certaines branches mortes ou vivantes d'un arbre pour en orienter ou limiter le développement. Elaguer un arbre permet de sélectionner des branches qui risquent de pousser dans des directions dangereuses et ainsi, de préserver la sécurité des usagers.

Pour élaguer un arbre, il est nécessaire d'utiliser des équipements adéquats (harnais, sécateur, scie à élaguer voire une tronçonneuse). Pour les arbres les plus jeunes, un élagage est réalisé tous les 2 ans en moyenne. Pour un arbre plus âgé, l'opération doit être réalisée tous les 4 à 10 ans selon l'âge de l'arbre.

Dernièrement, les agents de la commune ont élagué plusieurs arbres : les poiriers fleurs dans le quartier de Ménibus, les platanes de la place de la Renaissance ou encore les Aulnes, près de la salle de musculation.



L'école municipale de musique, de danse et de théâtre s'adapte à la situation sanitaire



Fin mars, le beau temps a permis aux élèves de réaliser leurs pas de danse dans la cour de la maison des arts et de la musique.

Peu avant le confinement d'avril, la directrice de l'école municipale a convié la représentante des enseignants et les représentantes des parents d'élèves des disciplines enseignées ainsi que la Maire adjointe chargée des affaires culturelles pour le conseil d'établissement de l'école. L'occasion de revenir notamment sur les adaptations réalisées par les professeurs de l'école pour assurer au maximum les cours en fonction des différentes mesures et contraintes pesant sur l'enseignement de leurs disciplines.

De nombreuses vidéos ont été réalisées dans le cadre des confinements et publiées sur la chaîne Youtube de l'école.

Si les manifestations de la fin d'année semblent grandement compromises, les enseignants restent mobilisés notamment dans la perspective de la fête de l'école prévue en extérieur le 30 juin prochain.



Réunion de la commune avec les bailleurs sociaux

La collaboration entre la ville et les bailleurs est essentielle pour assurer la qualité de vie et le « vivre ensemble » sur la commune.

La première réunion a été l'occasion de faire le point sur les difficultés rencontrées et les solutions pouvant être mises en place.

Voitures tampon, déchets, stationnement, mécanique sauvage, problèmes de voisinage... sont des problématiques souvent évoquées. Si vivre en collectivité relève de la responsabilité de chaque habitant et le devoir de respecter ses voisins, certaines solutions peuvent être trouvées en concertation. Ainsi, le problème des encombrants a été évoqué et il a été rappelé aux bailleurs qu'il était primordial qu'un espace de stockage des encombrants soit mis à disposition des locataires avant le ramassage. Une réunion entre les bailleurs et la Métropole à ce sujet devrait par ailleurs être organisée prochainement.

SOMMAIRE

s'informer 4-5

Infos du mois
Connectez-vous gratuitement au wifi de la médiathèque
Utiliser des chèques CESU pour payer les factures municipales
Elections régionales et départementales prévues en juin
Une nouvelle conseillère municipale, vidéoprotection, politique sociale et tarifs municipaux
Fermeture des services municipaux en mai

comprendre 6-7

Certaines idées reçues sur la ville sont-elles fondées ?

découvrir 8

Tranquillité et sécurité : la ville met en place la vidéoprotection

habiter 9

Services municipaux
Contactez vos élus
Permanences et consultations
« comment ça marche ? »

sortir / noter 10-11

Les rendez-vous du mois
Les infos à connaître

AU FIL DE LA VIE mars 2021

VŒUX DE BONHEUR

Sylvie POUSE et Philippe BEAUDOIN

CONDOLÉANCES

Samba BATHILY / Michel FESSART / Ginette FOUGERES veuve VIDAL / Alix MERCIER épouse MICHON / Cécile DESURAUNE veuve MASSON / Patrick BILLARD / Micheline LEMOINE veuve LEVISTRE / Marie-Thérèse DUHAMEL veuve CAGNION



LE MOT DU MAIRE

Dix ans après la création de la police municipale, nous mettons en place la vidéoprotection pour plus de sécurité !

La commune subit, comme toutes les communes, des incivilités, des querelles de voisinage, mais aussi des actes délictueux.

Si la sécurité des biens et des personnes relève normalement de l'État, il faut bien admettre que les communes, depuis plusieurs années, ont développé leur propre dispositif.

Après la création de la police municipale en 2011, notre commune s'engage maintenant, comme nous l'avions proposé lors des dernières élections municipales, dans la mise en place de la vidéoprotection.

Ce renforcement de notre politique de sécurité est bien sûr complémentaire de l'action de la police nationale. Il se fait évidemment dans le respect des libertés individuelles et des lois républicaines, mais chacun sait que ce sont les personnes les plus vulnérables qui sont les premières victimes de cette insécurité du quotidien.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur ces sujets qui, je le sais, vous préoccupent tous.

Très chaleureusement

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen



Suivez toute l'actualité de la commune sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur www.facebook.com/deville.les.rouen.official

déville (infos) - journal mensuel d'informations municipales

Directeur de la Publication **Dominique Gambier** - Rédacteur en Chef et mise en page **Elodie Lefevre L'Affeter** - Crédit photos **Mairie de Déville lès Rouen** - Prises de vues **Sophie Hébert** - ont collaboré à ce numéro **Jennifer Brument, Nathalie Compérot, Laurence Cadiou** - Impression **Planète Graphique, Saint Martin du Vivier** - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement, l'imprimeur respecte la charte Imprim'Vert® - Tirage **7 000 exemplaires** - Reproduction libre avec mention de l'origine **ISSN 1284-5310** - Distribution **La Poste / Médiapost** - *Le journal déville (infos) est diffusé dans tous les foyers dévillois. Si vous ne l'avez pas reçu, signalez cette anomalie au Cabinet du Maire (02 35 76 88 18).*

INFO DU MOIS

4 comme le nombre de potagers cultivés par les élèves au sein des écoles maternelles.



Cultiver un potager a de nombreux bénéfices : se rapprocher de la nature, retrouver le goût des bonnes choses... Pour les plus jeunes, c'est aussi découvrir le cycle de la vie du monde végétal et des saisons. Activité pratique et ludique, le jardinage permet également d'aborder la gestion des déchets ou encore de l'eau.

Pour accompagner les écoles maternelles dans cette éducation à l'environnement, la commune a investi dans des jardinières pour les besoins des enseignants dans la mise en oeuvre de leurs projets. 4 jardinières ont ainsi été intégrées dans l'aménagement de la cour lors des travaux de réhabilitation de l'école Andersen. Les écoles Crétau et Perrault disposent également chacune de 4 jardinières. Les élèves de l'école Bitschner se déplacent directement sur leur parcelle située dans les jardins ouvriers. Le travail de la terre apporte beaucoup aux jeunes jardiniers : éveil des sens, développement de l'autonomie, découverte des outils et de leur maniement, le nom et la vie des plantes et même les petites bêtes du potager !

NUMÉRIQUE

Connectez-vous gratuitement au wifi de la médiathèque !



Désormais, les usagers ont la possibilité de se connecter gratuitement au wifi. Pour cela, il est nécessaire de demander un code et un

identifiant auprès des bibliothécaires. Renseignements directement auprès de la médiathèque !

EN SAVOIR + 02 32 82 52 22 - www.mediathèque-anne-frank.fr

SERVICES MUNICIPAUX

Utiliser des chèques CESU pour payer les factures municipales

Les familles d'enfants de moins de 6 ans, peuvent actuellement régler les factures de la maison de la petite enfance et des garderies périscolaires avec des Chèques Emploi Service Universel (CESU).

Lors du dernier Conseil Municipal, ce dispositif a été étendu au règlement des factures de l'accueil de loisirs maternel. Les élus ont également adopté la délibération pour que les chèques CESU puissent être utilisés pour les enfants de 6 à 12 ans. Ainsi, les familles pourront payer les garderies périscolaires et l'accueil de loisirs primaire.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - 02 32 82 34 80



CITOYENNETÉ

Elections régionales et départementales prévues en juin

Les élections régionales et départementales se dérouleront, sous réserve de changement lié aux conditions sanitaires, les **dimanches 20 et 27 juin 2021**. Il s'agit d'un double scrutin : les électeurs voteront pour les deux élections le même jour. Pour être admis à voter, les électeurs devront **obligatoirement se présenter munis d'une pièce d'identité** : carte nationale d'identité ou passeport (valide ou périmé de moins de 5 ans), permis de conduire conforme au format « Union Européenne » ou encore carte vitale avec photo.

Les électeurs, ne pouvant pas être présents le jour du vote, peuvent **voter par procuration**. Pour cela, il est nécessaire de **se présenter devant la police, la gendarmerie ou le tribunal** soit pour remplir sur place les volets de procuration, soit pour déposer leur demande de procuration qu'ils auront déjà saisie en ligne depuis leur smartphone ou leur ordinateur. Dans ce cas, rendez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr et laissez-vous guider pour déposer votre demande de procuration en ligne. Compte tenu du covid, chaque électeur pourra être porteur de 2 procurations.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - service « Population » - 02 32 82 34 80

Une nouvelle conseillère municipale, vidéoprotection, politique sociale et tarifs municipaux

Avant de commencer la séance, les élus ont observé une minute de silence à la mémoire de Robert Legras, décédé le vendredi 5 février.

C'est Beatrice Nectoux qui entre au Conseil Municipal, comme suivante de la liste de la majorité.

Le conseil a voté, comme la majorité s'y était engagée au moment des élections municipales, pour la **mise en place de la vidéo protection**. Une première étape de 10 caméras sera installée dès cette année. Le système se développera au fur et à mesure les années suivantes, **dans le cadre d'une charte respectueuse des libertés individuelles**. C'est un élément de plus pour la sécurité de nos concitoyens

et l'élucidation d'un certain nombre d'actes délictueux.

Le **bilan de la politique sociale** de la commune, sur ces trois dernières années, a été présenté lors de ce Conseil. Tous les élus, majorité et opposition, ont salué la politique sociale de la commune que l'on retrouve dans tous les secteurs des activités municipales (le rapport est disponible sur notre site).

C'est dans ce cadre aussi, que le Conseil Municipal **refuse la vente des pavillons HLM** qui, s'ils passaient dans le parc privé empêcherait à l'avenir, l'hébergement de familles aux revenus modestes, compte tenu de l'augmentation des prix des logements.

Cette période de l'année est

aussi celle où sont **votés les taux des impôts**, qui restent inchangés pour les impôts fonciers, alors que la **taxe d'habitation est supprimée**.

Les **tarifs de l'école de musique et des ABCD** restent les mêmes pour l'année prochaine, en espérant ainsi faciliter la reprise des activités à la rentrée.

L'usage du **chèque emploi service** est élargi pour le paiement de certaines activités municipales.

Le Conseil a pris acte des **rapports d'activité pour l'année 2020**, de plusieurs services municipaux : vous pouvez les retrouver sur le site de la commune www.deville-les-rouen.fr

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

(obligation prévue par la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité)

Vidéosurveillance et sécurité

Lors du Conseil municipal, notre groupe a participé à l'approbation unanime du déploiement d'un dispositif de vidéosurveillance sur le territoire de la commune. Le sujet étant particulièrement clivant, il nous semble utile de justifier ici ce qui a fondé notre décision.

Si la vidéosurveillance ne figurait pas dans notre programme, la **sécurité en était un axe majeur**. Nous l'avions élaboré **à partir de vos préoccupations** et validé avec le concours de deux anciens officiers de police. Si la situation diffère d'un quartier à l'autre, la hausse des incivilités et nuisances du quotidien est une réalité vécue par nombre d'entre nous, qui n'est pas uniquement propre à Déville.

Le déploiement qui nous a été présenté nous a paru à la fois proportionné et juridiquement conforme aux exigences de préservation des libertés.

Si l'installation de caméras n'est pas de nature à prévenir les comportements délictueux, elle peut en revanche se révéler d'une aide précieuse dans la résolution des enquêtes par la police. En se dotant d'un tel équipement, Déville complète le dispositif mis en place par d'autres communes à l'échelle métropolitaine.

reveillonsdeville@gmail.com

JOURS FÉRIÉS

Fermeture des services municipaux en mai

4 jours fériés viennent ponctuer le mois de mai.

Les samedis 1^{er} et 8 mai, ainsi que les jeudi 13 et lundi 24 mai, tous les services municipaux seront fermés. La médiathèque Anne Frank sera fermée du 29 avril au 3 mai inclus.

A l'occasion de l'Ascension, le jeudi 13 mai, le vendredi et le samedi suivants les établissements scolaires seront également fermés. La semaine du 24 mai, les collectes des déchets verts, ménagers et recyclables seront toutes décalées d'une journée.



Certaines idées reçues sur la commune sont-elles fondées ?

Le stationnement, la propreté des rues, le bien-être de son enfant à l'école... sont des préoccupations du quotidien, pour lesquelles les habitants doivent être satisfaits pour se sentir bien dans la commune. Toutefois, des désagréments ou mauvaises expériences peuvent créer de l'insatisfaction et donner naissance à des idées parfois erronées.



« SEULE LA COMMUNE EST RESPONSABLE DE LA PROPRETÉ DES RUES »

Encombrants, déchets, déjections canines, mégots... l'**incivilité de certains habitants** peut donner le sentiment que la ville n'est pas nettoyée. Au quotidien, **l'équipe des espaces publics assure l'entretien, le nettoyage des rues et des trottoirs**. Toutefois, les premiers acteurs de la propreté de la commune restent les habitants. Ramasser les déjections de son chien, jeter ses déchets dans une poubelle, respecter les consignes de la Métropole pour jeter ses encombrants... sont des gestes essentiels pour maintenir une ville propre.

« LES ESPACES VERTS NE SONT PAS ENTRETENUS »

Voilà plus de 7 ans que la commune s'est engagée dans **une gestion respectueuse de ses espaces publics**. Le mode d'entretien des espaces verts a été adapté à leur usage, leur fréquentation et leur emplacement. Arrêt des pesticides, tontes espacées, zones en fauches, éco-pâturage, paillage et plantations de plantes vivaces dans les massifs : **le paysage urbain et ses espaces verts évoluent**. Tout cela ne signifie donc pas que les espaces verts ne sont plus entretenus mais que **la nature revient en ville !**

« LE STATIONNEMENT, C'EST COMPLIQUÉ »

A Déville, toutes les **places de stationnement sont gratuites**. Comme indiqué sur les panneaux d'entrée de la ville, c'est le **stationnement unilatéral, alterné et semi-mensuel** qui est appliqué sur l'ensemble des rues de la commune, sauf les rues faisant l'objet d'un arrêté municipal spécifique. Les nouveaux immeubles intègrent des places de parking tout comme les futurs projets urbains intégreront des places de stationnement (sur l'ancien site de l'Asturienne, route de Dieppe ou la piscine sur l'ancien terrain de camping, rue Jules Ferry).

« IL N'Y A PAS ASSEZ DE COMMERCES DE PROXIMITÉ »

La commune ne peut pas obliger des commerces et services à venir s'installer sur le territoire. **Pour les encourager à s'y implanter, la ville œuvre pour rester attractive** (aménagement des espaces, nouveaux logements...). C'est ainsi que sur l'ancien site de l'Asturienne de Penamet, les nouveaux bâtiments accueilleront des commerces au rez-de-chaussée.

Depuis quelques mois, les étals du **marché du dimanche** se sont étoffés et diversifiés. **Le succès et la pérennité** du marché, comme ceux des commerces de proximité, **dépendront des habitants s'ils s'y rendent** pour effectuer leurs courses.



« PAS FACILE DE JOINDRE LA MAIRIE »

A l'heure où les réseaux sociaux sont favorisés par de nombreux usagers pour interroger la commune sur divers sujets, les autres possibilités pour contacter la ville sont à privilégier. Ainsi, les commentaires sur d'anciennes publications de la page Facebook ne sont pas l'idéal pour obtenir des réponses rapides. Il est conseillé de contacter l'Hôtel de Ville et les services municipaux par **téléphone** ou directement via le **formulaire contact du site Internet** de la ville. Les **élus restent également à l'écoute** des habitants qui peuvent prendre rendez-vous en s'adressant au Cabinet du Maire (voir page 9).

« QUI ACCOMPAGNE LA SCOLARITÉ DES ENFANTS : MAIRIE OU ÉDUCATION NATIONALE ? »

Les deux ! La distinction est parfois difficile car la commune et l'Éducation Nationale sont **partenaires sur le temps scolaire**. Le contenu des programmes est déterminé par l'Éducation Nationale et instruit par les enseignants. C'est l'Éducation Nationale seule, qui décide de l'ouverture et de la fermeture des classes. La ville met à disposition différents **moyens financiers et humains** (entretien des bâtiments, mise à disposition des équipements sportifs et culturels, mais aussi les ATSEM et les éducateurs sportifs), les élèves restant sous la responsabilité des enseignants. La **ville prend le relais** en dehors du temps scolaire et accompagne les enfants sur le **temps du midi** et les **garderies périscolaires**.

« IL N'Y A DES ACTIONS QUE POUR LES AÎNÉS »

La crise sanitaire a remis en cause bon nombre d'activités proposées par la commune et ses associations. Toutefois, la ville, avec le CCAS, a **maintenu l'organisation des animations, des sorties et du voyage** prévus pour les personnes âgées, dans le *Choisir et Partir*, guide pratique des aînés. La commune n'en oublie pas pour autant les autres habitants. Si des services spécifiques s'adressent aux plus jeunes, de **nombreuses structures sont ouvertes à tous** : médiathèque, école municipale de musique, de danse et de théâtre, ABCD, piscine... sans oublier les subventions versées aux **associations** qui peuvent ainsi proposer de nombreuses activités de loisirs.

COVID-19

Depuis plus d'un an, la pandémie de covid-19 marque le quotidien de chacun. Les **décisions sont prises par le gouvernement** en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

« POURQUOI LA MAIRIE A FERMÉ UNE SEULE DES CLASSES DE L'ÉCOLE DE MON ENFANT, IL PEUT Y AVOIR D'AUTRES CAS COVID DANS LES AUTRES CLASSES ? »

Sur notre commune, peu avant le confinement d'avril, des cas ont conduit à la fermeture de classes ou d'écoles. La Mairie a été interrogée sur les fermetures/réouvertures, or, ce sont **l'ARS et l'Éducation Nationale qui décident**. C'est pourquoi, les familles doivent s'adresser à la direction de l'école.

« POURQUOI LE MAIRE N'OUVRE PAS DE CENTRE DE VACCINATION DANS NOTRE VILLE ? »

Certains habitants ont regretté qu'un centre de vaccination ne soit pas ouvert à Déville. Si la commune a proposé, comme beaucoup d'autres, d'offrir un lieu de vaccination, c'est la **direction départementale de la Préfecture et celle de l'ARS** qui valident les implantations des centres.

EN RÉSUMÉ

La Municipalité met en place différentes actions et de nombreux services pour **dynamiser la ville et offrir un cadre de vie agréable aux habitants**. Il arrive que des dysfonctionnements se produisent : les services municipaux interviennent. Au quotidien, **les habitants restent les acteurs principaux** d'une ville propre, du « vivre ensemble ».

Tranquillité et sécurité : la ville met en place la vidéoprotection

Dix ans après la création de la police municipale, la ville déploie la vidéoprotection, dans le cadre d'une charte respectueuse des libertés individuelles. 10 caméras seront installées dès cette année, le système sera développé au fur et à mesure les années suivantes. Ce dispositif assurera plus de sécurité pour les habitants et permettra l'élucidation d'un certain nombre d'actes délictueux.

A quoi sert la vidéoprotection ?

Avec l'implantation de la vidéoprotection sur son territoire, la commune souhaite **lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquances et d'incivilités** touchant la population et ainsi, assurer aux habitants, le droit à la tranquillité et la sécurité. Il ne s'agit pas de vidéosurveillance permanente : ce dispositif n'a pas pour but de surveiller les dévilloises et les dévillois mais de les **protéger en sécurisant des points exposés** à de tels phénomènes. La vidéoprotection n'a pas pour but de remplacer la Police Nationale ou la Police Municipale, mais permettra des interventions en temps réel des forces de police et facilitera, dans certains cas, les enquêtes judiciaires. La vidéoprotection est un **système très réglementé** (déclarations auprès de la CNIL et de la Préfecture, nombre limité de personnes autorisées à lire les vidéos...). Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont voté une **charte éthique, respectueuse des libertés individuelles** en même temps que la validation de la mise en place du dispositif.

Comment fonctionne la vidéoprotection ?

Pour fonctionner, les caméras ont besoin d'une **source d'énergie**. Le plus souvent, cette source vient d'**infrastructures propres à la commune** (écoles, gymnases, centre de loisirs, etc) ou d'une installation sur un **mât d'éclairage public** et, dans ce cas, une convention sera passée avec la Métropole. La **transmission des données** s'effectue de façon filaire **via la fibre et le réseau de la Mairie** qui a l'avantage d'avoir la fibre municipale en propre. Ainsi, l'installation se fera sur plusieurs années en s'appuyant prioritairement sur la fibre au fur et à mesure de son déploiement. Les **10 premières caméras** seront déployées aux abords de l'Hôtel de Ville et des bâtiments de la place François Mitterrand, ainsi que sur les rives du Cailly. Les **images fournies** par les caméras de vidéoprotection seront **exploitées par un logiciel qui est configuré pour protéger la vie privée des habitants**. Les espaces privés seront ainsi masqués et les images seront **visionnées par les agents assermentés de la Police Municipale**. Les vidéos seront **conservées pour une durée maximale d'un mois**, au-delà de ce délai, l'enregistrement sera détruit. Les enregistrements peuvent être conservés davantage mais uniquement pour les besoins d'une enquête ou d'une information judiciaire.



La sécurité des habitants, un engagement de longue date

La commune est depuis longtemps engagée dans la prévention et dans la lutte contre la délinquance et notamment dans les atteintes aux personnes et aux biens. A cette fin, la commune multiplie les partenariats. Elle est représentée au sein du Réseau Intercommunal des Référénts Sécurité (RIRS) et de la Cellule Anti Cambriolages (CAC). La ville est signataire d'une convention de coordination la liant aux forces de sécurités de l'Etat. Elle est également à l'initiative de plusieurs échanges, notamment avec les chefs d'établissements scolaires et, depuis cette année, avec les bailleurs sociaux (voir page 2). Enfin, la commune est actrice dans l'application du Plan de Prévention Départemental de la Délinquance.

Hôtel de Ville

1 place François Mitterrand
BP 73 - 76250 Déville lès Rouen
☎ 02 32 82 34 80 / 📠 02 35 76 35 21
www.deville-les-rouen.fr
www.facebook.com/deville.les.rouen.officiel

Horaires d'ouverture des services
du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Accueil du public jusqu'à 17h30

Permanence d'accueil pour les actes d'état-civil le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)

Service urbanisme et réglementation
accueil du lundi au vendredi : 8h30-12h30,
sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale
accueil du lundi au vendredi, sur rendez-vous
accueil téléphonique : 10h-12h / 14h-16h
(accueil fermé le mercredi matin)

Police Municipale
sur rendez-vous au 02 32 82 35 78

Cuisine Centrale
avenue de la Clairette - ☎ 02 35 75 37 40

Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre
16 rue des écoles - ☎ 02 32 82 41 10

Maison de la Petite Enfance
2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 35 76

Médiathèque Anne Frank
2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 52 22
www.mediatheque-anne-frank.fr

Piscine municipale
291 route de Dieppe - ☎ 02 32 82 50 17

CONTACTEZ VOS ÉLUS

Dans la période actuelle, les rendez-vous en Mairie avec Monsieur le Maire et les adjoints, sont remplacés, dès que c'est possible, par des rendez-vous téléphoniques. Se renseigner auprès du Cabinet du Maire : **02 35 76 88 18 // elus@mairie-deville-les-rouen.fr**

Dominique Gambier • Maire, vous appelle le vendredi matin, si vous le souhaitez • **rendez-vous téléphonique le vendredi de 10h à 12h, ou rencontre physique si nécessaire, après inscription auprès du Cabinet du Maire** •

Annette Boutigny • Maire adjointe chargée des affaires sociales et des seniors, vous appelle le mardi après-midi, si vous le souhaitez • **rendez-vous téléphonique le mardi de 14h à 16h, après inscription auprès du Cabinet du Maire** •

Si vous souhaitez entrer en contact avec un adjoint, n'hésitez pas à appeler le Cabinet du Maire qui lui transmettra vos coordonnées.

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

à l'Hôtel de Ville

Conseillers Départementaux Catherine Flavigny ou Bertrand Bellanger reçoivent, **sur rendez-vous**, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 10h à 12h (sauf juillet et août).
☎ 02 35 03 54 19 - bertrand.bellanger@seinemaritime.fr

Député - Damien Adam reçoit le 4^e samedi de chaque mois, de 10h à 12h, **sur rendez-vous** (sauf juillet et août).
Permanence parlementaire - 73 rue du Général Leclerc 76000 Rouen - ☎ 02 35 71 16 70

Permanence juridique le 2^e samedi de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 9h à 11h, **sur rendez-vous** - ☎ 02 32 82 34 80

Permanence INHARI (habitat - aménagement - territoire)
☎ 0 800 021 021

ADMR de la demi-lune
Permanence **le mardi** de 13h30 à 16h - ☎ 02 32 93 90 90

AMAPA (aide à domicile)
Permanence **le vendredi** de 13h30 à 16h30 - ☎ 09 70 19 29 93

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)
Permanence **les trois derniers vendredis du mois** de 9h30 à 12h - ☎ 02 32 76 79 76

Carsat Normandie
Permanence « santé au travail » **les 2^e, 3^e et 4^e jeudis du mois** de 9h à 12h, **sur rendez-vous**
☎ 02 32 18 45 36

à la maison de l'animation - 3 rue Jules Ferry

Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise
Accueil de 9h à 12h, **sans rendez-vous les mercredis et sur rendez-vous les jeudis**. ☎ 02 32 82 50 10

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'été des jeunes se prépare dès maintenant ! Les accueils de loisirs maternel, primaire et ados accueilleront les enfants du mercredi 7 juillet au mercredi 1^{er} septembre. En raison des incertitudes liées au contexte sanitaire, les séjours « Caps Découverte » ont été annulés. Des séjours sont proposés en partenariat avec l'association Aroéven, séjours pour lesquels la commune propose une aide financière. Les inscriptions aux accueils de loisirs sont actuellement enregistrées pour les enfants de la commune et seront ouvertes aux enfants extérieurs à compter du 25 mai, en fonction des places disponibles.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - Service de la jeunesse, des écoles et des sports - Pôle inscription- 02 32 82 34 80

Les rendez-vous de mai 2021

Une partie des manifestations prévues a dû être annulée en raison de la pandémie. Les événements présentés peuvent encore être modifiés selon l'évolution du contexte sanitaire.



vendredi 7 > lundi 10
ACCUEIL des familles de
Syston par le Comité de
Jumelage

REPORTÉ

vendredi 7
SOIRÉE JEUX
ALDéville des Jeux
salle des associations
« foyer des anciens »

ANNULÉE

samedi 8
CÉRÉMONIE
COMMÉMORATIVE
voir encadré ci-dessous

dimanche 9
JOURNÉE DE L'EUROPE

mardi 11
DISTRIBUTION de paniers
repas aux adhérents de
l'Amicale des Anciens
Travailleurs

dimanche 16
VIDE GRENIER
du comité des fêtes
parking des salles
municipales

ANNULÉ

jeudi 20
MANÈGE DE TILLY
sortie pour les seniors dans le
cadre du *Choisir et Partir*

vendredi 21
SOIRÉE JEUX
ALDéville des Jeux
salle des associations
« foyer des anciens »

ANNULÉ

dimanche 30
APRÈS-MIDI JEUX
ALDéville des Jeux
salle des associations
« foyer des anciens »

ANNULÉ



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI

En cette période de crise sanitaire et à l'heure où cet article est rédigé, la commune ne sait pas si la cérémonie commémorative pourra être maintenue dans sa forme habituelle ou si, comme pour le 8 mai et le 11 novembre 2020, elle se déroulera en comité restreint. Pour rester informés, nous vous invitons à consulter le site Internet www.deville-les-rouen.fr et la page Facebook de la commune www.facebook.com/deville.les.rouen.officiel.

noter

RECENSEMENT MILITAIRE les jeunes nés entre février et mai 2005 doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^e mois suivant, se munir du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.
Hôtel de Ville - service « population » - 02 32 82 34 80

ACCUEIL DE LOISIRS, VACANCES D'ÉTÉ (du mercredi 7 juillet au mercredi 1^{er} septembre)
inscriptions enregistrées depuis le 26 avril pour les enfants dévillois et à compter du 25 mai pour les enfants extérieurs, en fonction des places disponibles, auprès du **pôle inscription de l'Hôtel de Ville - 02 32 82 34 80**.

agenda culturel

mercredi 5
ECOUTE, VOIR
15h, médiathèque Anne Frank

samedi 15
MARMOTHÈQUE
10h30, médiathèque Anne Frank

mercredi 26
SPECTACLE « EN MAI, FAIS CE QU'IL TE PLAÎT »
de l'école municipale de musique, de danse et de théâtre
centre culturel Voltaire

ANNULÉ

jeudi 6
CONCERT « Lady Arlette »
16h, médiathèque Anne Frank

mardi 18
MUSIC CLUB
18h, médiathèque Anne Frank

mardi 11 > samedi 12 juin
EXPOSITION
« prix des p'tits rats »
médiathèque Anne Frank

mercredi 26
RAT-COMPTINES
11h, médiathèque Anne Frank

samedi 29
CLUB DE LECTURE
10h30, médiathèque Anne Frank

Une partie des manifestations prévues a dû être annulée en raison de la pandémie. Les événements présentés peuvent encore être modifiés selon l'évolution du contexte sanitaire.



CONCOURS DES MAISONS, JARDINS ET BALCONS FLEURIS

L'an dernier, la commune n'avait pas organisé son traditionnel concours des maisons, jardins et balcons fleuris. Cette année, en raison du contexte sanitaire incertain, la ville réfléchit pour organiser le concours et assurer un passage du jury permettant de respecter les règles sanitaires.

Si les conditions sont réunies, la commune lancera les inscriptions au mois de juin. Les modalités vous seront donc présentées dans le prochain numéro du journal

municipal.

L'information sera également relayée sur le site Internet www.deville-les-rouen.fr et la page Facebook de la commune www.facebook.com/deville.les.rouen.official



Passage du jury en 2019

LES INFOS À CONNAÎTRE !

JOURS FÉRIÉS La médiathèque est fermée du jeudi 29 avril au lundi 3 mai. Samedis 1^{er} et 8, jeudi 13 et lundi 24 mai, tous les services municipaux sont fermés. Après l'Ascension, le jeudi 13 mai, le vendredi et le samedi suivants, les établissements scolaires sont fermés. La semaine du 24 mai, les collectes des déchets verts, ménagers et recyclables sont toutes décalées d'une journée.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS La Métropole Rouen Normandie a créé un service en ligne pour permettre aux habitants de faire enlever leurs encombrants gratuitement sur rendez-vous, dans la limite de 2m³. Connectez-vous sur www.metropole-rouen-normandie.fr/prise-de-rendez-vous-encombrants ou contactez le **0 800 021 021**



accueils de loisirs

3/17 ans

séjours délégués
de l'aréoéven

L'ÉTÉ des JEUNES

www.deville-les-rouen.fr



Suivez toute l'actualité de la commune
sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur
www.facebook.com/deville.les.rouen.official